

Les énergies renouvelables Outre-mer : laboratoire pour notre avenir

Déclaration du groupe de la CFTC

Le développement des énergies renouvelables Outre-mer, né des engagements du Grenelle de l'environnement, lié à la forte préoccupation de sécurité énergétique mais aussi à la nécessaire solidarité de la métropole envers les collectivités ultra-marines constitue à la fois un défi, tant technique que politique et une chance au niveau économique et sociétal.

Dépourvu de réserves d'énergies fossiles, l'Outre-mer présente une situation d'extrême fragilité dès lors qu'il dépend à 90 % de ressources importées.

On y déplore aussi un vrai problème d'accès à l'énergie pour certains de ses habitants. Cette situation appelle pour nous des investissements de manière urgente.

Dans un contexte de croissance démographique, de situation économique et sociale difficile, les besoins de l'Outre-mer doivent être pris en compte.

Les investissements pour relever les défis sont considérables et il est important de diriger les fonds publics vers les solutions les plus efficaces.

Les choix à opérer doivent donc être adaptés aux conditions locales en associant tant les collectivités que les habitants mais aussi en capitalisant sur des réalisations efficaces. En effet, on ne part pas *ex-nihilo*.

Le développement de l'hydro-électricité en Guyane, du photovoltaïque à La Réunion et en Polynésie, de la biomasse et de la géothermie en Guadeloupe sont des succès à amplifier.

Le groupe de la CFTC partage donc les préconisations de l'avis, consistant à réaliser des efforts importants en matière de recherche développement.

L'évaluation de la contribution potentielle de chaque ressource au bouquet énergétique est, aussi indispensable : degré de maturité, niveau d'intermittence, conséquences du développement de telle ou telle source d'énergie, coûts anticipés de son exploitation doivent être examinés.

Une coopération entre ces entités isolées mais aussi avec la métropole, est nécessaire.

Les liens entre les pôles de compétitivité mer et les centres de recherches locaux doivent s'intensifier.

De même, la mise en réseau de grands groupes privés et des PME spécialisées est une clé de réussite pour faire aboutir les recherches, tant sur le développement d'énergies nouvelles que pour résoudre la problématique du stockage de l'énergie.

Il s'agit, en effet, de transformer des énergies intermittentes en énergies fiables.

Pour cela, un soutien aux démonstrateurs de recherches est nécessaire. Les énergies prometteuses de la mer en particulier, telle le SWAC (air conditionné par l'eau de mer) ne pourront pas se développer rapidement, si tous les risques de mise en production sont assurés par les seules PME.

Le groupe de la CFTC s'associe aussi aux recommandations de l'avis visant à instaurer des tarifs spéciaux incitatifs d'achat de l'électricité produite, tarifs décroissants au fur et à mesure de l'évolution des technologies.

Enfin, il partage l'idée d'associer pleinement les habitants des collectivités d'Outre-mer en les incitant à produire de l'électricité via ces énergies renouvelables pour satisfaire une partie de leur propre consommation.

Toutes les mesures faisant appel à la solidarité nationale doivent être maintenues mais évaluées périodiquement.

Enfin, la CFTC souhaite que, parallèlement à l'essor de ces énergies, s'engage une démarche au niveau du transport et du logement de consommation plus économe et, donc, plus responsable.

Notre groupe a voté pour l'avis.